

## Rencontre constructive pour le Centre Hospitalier du Forez



Le comité de défense du Centre Hospitalier du Forez – Site de Feurs, a rencontré, mardi 07 juillet 2015, au ministère, le cabinet de Madame la Ministre de la Santé en présence d'un représentant de l'Agence Régionale Santé Rhône-Alpes. Le comité a inscrit sa démarche **sans attitude politique partisane**, dans le but **exclusif** de défendre le **Centre Hospitalier du Forez dans son ensemble**.

Monsieur Jean-Claude FRECON, Sénateur de la Loire, a rappelé l'historique de l'hôpital de Feurs devenu Centre Hospitalier du Forez en 2013. Il a relayé les inquiétudes de la population qui a le sentiment que cette fusion s'est transformée en absorption.

Le docteur Olivier NICOLAS, médecin généraliste, président du Comité de Défense du CHF, est revenu sur le manque de démocratie sanitaire et d'information donnée aux usagers et aux professionnels de santé sur la rédaction du projet médical de territoire. Ainsi que sur le rôle pivot des Hôpitaux de proximité en terme de formation et d'installation de médecins généralistes sur les déserts médicaux.

Le docteur Thierry MARTIN, médecin généraliste, membre du Conseil de Surveillance du CHF, a démontré l'importance de la prise en charge médicale spécialisée de qualité des hôpitaux périphériques et en particulier avec le CHF ; ceci est d'autant plus vrai qu'il existe des difficultés de communication avec le CHU de Saint-Étienne. Rappelant par là l'importance de préserver et de développer des liens étroits entre la médecine de ville et l'hôpital référent de proximité. Et a insisté également sur l'importance d'informations claires en terme d'efficacité économique des différentes options stratégiques ultérieures concernant le projet médical d'établissement du CH Forez.

Le docteur Georges KRUSZYNSKI, cardiologue au CHF, a insisté, d'une part sur la nécessité d'une gouvernance équilibrée afin d'offrir à la population de l'ensemble du bassin Feurs Montbrison des soins de qualité, gradués, en coopération avec le CHU de Saint Étienne ; d'autre part sur la nécessaire préservation des moyens de fonctionnement de services, dont le fort taux d'attractivité témoigne de l'adéquation aux besoins de la population.

Madame Françoise COLOMB, sage-femme et cadre de santé de la maison de périnatalité CHF, a rappelé que la création de la maison de périnatalité avait été acceptée lors du

transfert des accouchements du Centre Hospitalier de Feurs sur le site de Montbrison. Elle a expliqué l'importance de préserver la maison de périnatalité à Feurs par le service de proximité et d'accompagnement qu'elle apporte aux patients et aux familles.

Monsieur Johann CESA, conseiller municipal de Feurs, a demandé au représentant de l'ARS le maintien de la dotation financière attribuée à la maison de périnatalité, dans la mesure où sans l'hébergement à Feurs, c'est le nombre d'accouchements qui risque de baisser sur la maternité de Montbrison et de pénaliser ainsi le budget du CHF.

Le cabinet de Madame la Ministre de la Santé, a dit partager cette volonté de défendre le service public et de garantir l'accès aux soins pour tous. Dès 2012, Madame la Ministre a mis fin à la convergence tarifaire public-privé qui inquiétait beaucoup l'hôpital public, à qui échoient des missions plus lourdes et moins rémunératrices que celles du secteur privé. La Loi de Santé actuellement en discussion réintègre le principe de Service Public Hospitalier qui avait été supprimé par la Loi HPST.

Le représentant de l'ARS a dit qu'il veillerait à la cohérence du projet médical du CHF et que l'information des différents acteurs devait être privilégiée. Il a estimé tout à fait pertinente l'implication des médecins généralistes dans la discussion de ce projet. Concernant la maison de périnatalité, il n'a pas fermé la porte à la poursuite de son financement, à condition que le projet médical de territoire en démontre l'utilité pour la population en insistant également sur la préservation des hôpitaux de proximité.

L'ensemble des participants ont apprécié l'écoute qu'il leur a été apporté et la volonté commune de maintenir une offre de soins de qualité sur le territoire du Forez.